



ELECTIONS CANTONALES 2023

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CANDIDAT·E·S VERT·E·S AU GRAND CONSEIL ET AU CONSEIL D'ETAT

Votée par l'assemblée générale des Vert-e-s genevois-es du 11.06.2022

Introduction

Etat d'esprit – l'engagement des candidat·e·s est primordial

Une campagne électorale est une expérience passionnante. Pour les candidat·e·s, c'est une occasion particulière d'exprimer leurs convictions et de participer à la diffusion des idées Vertes. La progression du parti se construit grâce à un travail d'équipe, où chacun·e s'implique au maximum. Cet esprit d'équipe et l'aptitude à communiquer et partager les valeurs Vertes sont les éléments essentiels du succès. En effet, le nombre de sièges obtenus au soir de l'élection dépendra du nombre de suffrages obtenus par la liste des Vert-e-s. Le décompte des voix individuelles départagera, dans un deuxième temps, les candidat·e·s. C'est pourquoi, il est indispensable d'inviter à voter la liste des Vert-e-s dans son intégralité.

Les incontournables

CinéVerts, cafés-citoyen·ne·s, stands, conférences, apéros, actions festives, manifestations, fêtes, il est difficile de s'ennuyer lors d'une campagne. Les candidat·e·s doivent participer assidûment à ces événements pour les médiatiser et attirer un maximum de personnes. Répondre aux médias, aux questionnaires des associations et participer à des débats publics est un autre incontournable des campagnes politiques. Chaque candidat·e sera sollicité·e dans ce cadre afin de défendre le programme des Vert-e-s. Enfin, la présence assidue des candidat·e·s sur les stands est un incontournable lors d'une campagne. Les stands offrent un moment privilégié pour être à l'écoute de la population, porter les idées Vertes, diffuser des flyers et récolter des signatures pour des initiatives ou référendums. Ils permettent aussi d'être confrontés aux réactions (positives ou négatives) de la population et d'ainsi pouvoir affûter ses arguments. Le parti fera tout pour que les stands soient les plus conviviaux possibles !

L'organisation de la campagne des élections cantonales 2023 est présentée en annexe.

Engagements des candidat·e·s des Vert·e·s genevois·es

Vu les statuts du 10 mars 2022 des Vert·e·s genevois·es ;

Vu l'annexe aux statuts des Vert·e·s genevois·es concernant les rétrocessions des élu·e·s ;

Par la présente, en cas de désignation en tant que candidat·e des Vert·e·s genevois·es aux élections cantonales 2023, je m'engage à :

- participer activement à la campagne électorale - événements, stands, actions, débats, etc. - tant pour les élections au Grand Conseil que celle du Conseil d'Etat ainsi que pour le 2^{ème} tour de la campagne au Conseil d'Etat ;
- participer aux rendez-vous et formations spécifiques proposées par le parti;
- respecter les délais fixés par le parti (par exemple, pour l'organisation d'événements, le shooting des photos, la réponse à des questionnaires d'associations, etc.);
- participer à des débats publics organisés par le parti, par les médias ou par d'autres organisations. La Direction de campagne ne peut garantir que tous les candidat·e·s auront la même médiatisation même s'il œuvrera au maximum vers cet objectif. Les candidat·e·s peuvent évidemment répondre aux sollicitations directes des journalistes ou prendre contact avec un média. Dans l'objectif d'assurer une diffusion maximale de l'information (réseaux sociaux, site internet, etc.), les candidat·e·s en informent le secrétariat ;
- relayer les activités ou les communications des Vert·e·s au sein de leurs réseaux (réseaux sociaux, familial, amical, voisinage, associatif, sportif, professionnel (si possible), etc.) ;
- connaître le système politique suisse et à me tenir informé·e·s de l'actualité cantonale, nationale et internationale ;



- autoriser l'utilisation et la diffusion des photos réalisées dans le cadre de la campagne (photos individuelles, de groupes ou lors d'actions) ;
- mener prioritairement une campagne collective. Il est néanmoins possible de mener, de façon complémentaire, une campagne plus personnalisée. Elle peut se révéler fort utile car elle permet de mobiliser des personnes et des milieux qui ne voteraient pas forcément pour les Vert-e-s sans l'intervention des candidat-e-s. Il est essentiel toutefois de mentionner l'appartenance aux Vert-e-s. En ce sens, toute démarche personnelle devrait porter le message : « Votez pour les Vert-e-s car personnellement j'y suis engagé-e ». Il est très important d'informer le secrétariat de toute démarche dans ce sens (blogs, sites Internet, tracts, annonce, etc.) afin d'en faire la meilleure publicité et de partager l'information avec l'ensemble des candidat-e-s ;
- informer la Direction de campagne de tout financement extérieur éventuel de sa propre campagne ainsi que la provenance de ce financement ;
- annoncer d'emblée toute information susceptible d'être utilisée contre un-e candidat-e ou contre les Vert-e-s durant la campagne.
- transmettre mes liens d'intérêt (membre d'un comité, d'une fondation, d'un conseil d'administration par exemple) au secrétariat au moyen du formulaire qui leur sera transmis ;
- m'engage à contacter la Direction de campagne et/ou la personne en charge de la résolution de conflit en cas de désaccord ;
- défendre le programme de législature 2023-2028 des Vert-e-s genevois-es.

Si je suis élu-e au Grand Conseil, je m'engage enfin à :

- verser 30% des jetons de présence d'élu-e aux Vert-e-s genevois-es ;
- me conformer et respecter les règles de fonctionnement du caucus des Vert-e-s au Grand Conseil ;
- porter le programme de législature des Vert-e-s genevois-es et prendre en compte l'avis de l'assemblée générale ;
- participer régulièrement aux assemblées générales du parti, aux groupes de travail des Vert-e-s genevois-es en lien avec les commissions dans lesquelles je siège et autres événements du parti ;
- entretenir un contact régulier avec les différentes instances du parti (bureau, comité, présidence, sections, etc.) ;
- Agir en cohérence avec les valeurs du programme des Vert-e-s genevois-es ;
- démissionner du Grand Conseil si je démissionne du parti en cours de la législature, afin de permettre aux Vert-e-s de maintenir leur nombre de sièges acquis lors des élections.

Si je suis élu-e au Conseil d'Etat, je m'engage enfin à :

- verser un montant forfaitaire de 10 % par an du salaire brut avant indemnités ;
- porter le programme de législature des Vert-e-s genevois-es ;
- entretenir un contact régulier avec les différentes instances du parti (caucus, bureau, comité, présidence, etc.) ;
- participer au comité des Vert-e-s genevois-es, aux AG et aux actions politiques du parti cantonal ;
- Agir en cohérence avec les valeurs du programme des Vert-e-s genevois-es.

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Signature : _____



Annexe : Organisation générale de la campagne des élections cantonales 2023

L'Annexe a été approuvée par le comité des Vert-e-s genevois-e-s du 28 mars 2022.

- **L'Assemblée générale**
Elle désigne les candidat-e-s et adopte le programme de législature.
- **Le Comité**
En tant qu'organe directeur des Vert-e-s genevois-es, il détermine la stratégie et valide les grandes orientations de campagne. Il délègue la gestion courante de la campagne à son bureau et à la Direction de campagne.
- **La Direction de campagne**
La Direction de campagne (DC) est composée du-de la responsable de campagne, du secrétariat général, du conseiller en communication de l'agence Pleez, de la présidence des Vert-e-s genevois-es, d'un-e membre des Jeunes Vert-e-s et de deux personnes du comité. La DC a la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie élaborée par le comité et supervise l'organisation de la campagne, son budget, la communication graphique et les actions de campagne. La DC assure un suivi de l'avancement de la campagne auprès du comité/bureau ainsi qu'auprès des candidat-e-s via des rencontres régulières. Elle doit également mobiliser les membres des Vert-e-s genevois-e-s et en particulier les sections municipales et les groupes de travail.
La DC délègue la gestion de conflit à un-e membre spécialiste du sujet. Chaque candidat-e est invité-e à la ou le contacter si iel vit une tension avec la DC, le comité ou avec un-e autre candidat-e.
- **Le secrétariat**
Le secrétariat est au service de la campagne collective et non au service d'une campagne individuelle pour les candidat-e-s. Il met en œuvre les décisions du comité, réalise les supports visuels en collaboration avec Pleez, gère l'organisation des actions, des événements et des stands de campagne, assure la transmission des informations et le lien entre les candidat-e-s, les partenaires, les mandataires et le service des votations. Le secrétariat enverra régulièrement une newsletter aux candidat-e-s avec toutes les informations de la campagne.
 - ✓ Les responsables de campagne au secrétariat sont Léo Bouvier, secrétaire général et Marine Aymon, secrétaire générale adjointe. Une personne sera engagée dès l'été 2022 et jusqu'à la fin de la campagne pour assister la DC et participer à la mise en œuvre de la campagne.
- **Les candidat-e-s**
Désigné-e-s par l'assemblée générale, les candidat-e-s sont les fers de lance de la campagne. Iels défendent les idées Vertes et le programme dans leurs réseaux, les médias, lors d'événements publics et sur les stands. Les candidat-e-s pourront transmettre leurs projets, questions et remarques sur la campagne auprès de la DC lors des rencontres régulières.

Si vous avez des questions concernant la campagne, n'hésitez pas à contacter Léo Bouvier, secrétaire général des Vert-e-s genevois-es (lbouvier@verts-ge.ch).